83 Var
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

09.
JE ME PREPARE



CAUE Var / 26 Place Vincent Raspail 83000 TOULON / Tel : 04 94 22 65 75 / www.cauevar.fr / *contact@cauevar.fr* - 2024 / Fiche pratique adaptée par le CAUE Var avec l'aimable autorisation du CAUE Gironde

83 Var
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

09.
JE ME PREPARE

Le Certificat d'Urbanisme est un document d'information concernant un terrain ou un projet.
Il n'est pas obligatoire mais est recommandé lors du choix d'un terrain ou d'un bien immobilier.

Il peut être une aide permettant de connaître les règlements en vigueur et la faisabilité de votre projet.
Il en existe deux types : ***le Certificat d'Urbanisme d'Information*** *(CUa), et le* ***Certificat d'Urbanisme Opérationnel*** *(CUb)*

Le Certificat d'Urbanisme d'Information (CUa)

- Lorsqu'on possède un terrain
- Renseigne sur les règles applicables au terrain donné (taxes, règles d'urbanisme, servitudes)
- Valable pendant 18 mois
- Envoyer une demande à la mairie (1 mois pour traiter la demande)

Consulter le formulaire 13410*09 :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970

Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération projetée est réalisable.

Le Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUb)

- Lorsqu'on a déjà un projet de construction sur le terrain
- Indique si le projet est réalisable
- Renseigne sur les règles applicables au terrain donné
- Valable pendant 18 mois
- Renseigne sur les équipements publics existants ou prévus
- Envoyer une demande à la mairie (2 mois pour traiter la demande)

Constituer la demande

Le dossier comprend :

- Identité du demandeur et ses coordonnées
- Objet
- Localisation du terrain

LE CERTIFICAT D'URBANISME N'EST PAS UNE AUTORISATION !



CAUE Var / 26 Place Vincent Raspail 83000 TOULON Tel : 04 94 22 65 75 / www.cauevar.fr / contact@cauevar.fr - 2024 / Fiche pratique adaptée par le CAUE Var avec l'aimable autorisation du CAUE Gironde